

CP CAPF – Le Pays de Fontainebleau labellisé "Territoire Engagé pour la Nature" Juin 2024

Le 3 juin dernier, le Pays de Fontainebleau a obtenu le label "Territoire Engagé pour la Nature" (TEN). Cette distinction est accordée aux collectivités locales qui s'engagent activement dans la protection de la biodiversité et la gestion durable de leurs territoires.

Le label TEN regroupe 557 territoires à l'échelle nationale et sur 26 candidatures en Île-de-France pour 2024, 14 ont été retenus dont l'agglomération. C'est une reconnaissance accordée par l'Office Français de la Biodiversité pour encourager et valoriser les efforts des communes et agglomérations en matière de préservation de la nature.

En lien avec l'action 29 du « Plan Climat » de l'agglomération (PCAET), corriger et conserver les corridors écologiques et cœurs de nature, l'objectif de ce projet est de disposer d'un outil capable d'aiguiller la connaissance générale de la biodiversité sur le territoire de l'agglomération. Les actions permettront de valoriser le patrimoine naturel, de sensibiliser les citoyens et les acteurs locaux sur le sujet.

La reconnaissance TEN est, par ailleurs, une démarche qui offre une meilleure visibilité et une valorisation des projets et des bonnes pratiques associées à la biodiversité dans les programmes d'aménagements et de développement du territoire.

Le Pays de Fontainebleau rejoint ainsi un réseau de collectivités engagées, permettant le partage de bonnes pratiques et de retours d'expérience.

Basé sur des actions que la CAPF s'engage à réaliser dans les 3 ans, le label TEN porte sur 3 thématiques étroitement liées :

- **L'aménagement du territoire**, décliné au travers du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), plus précisément dans les mesures de protection de la biodiversité qui y sont intégrées comme la lutte contre pollution lumineuse des zones industrielles.
- **La biodiversité locale** traite de la protection des captages d'eau, de la gestion des équipements communautaires par la formation des agents intercommunaux et communaux dans la gestion écologique des espaces verts.
La CAPF concourra d'ailleurs en septembre prochain pour le trophée « Zéro phyt'eau », qui récompense les collectivités ayant totalement arrêté l'utilisation des produits phytosanitaires pour la gestion de l'ensemble des espaces verts.
- **La biodiversité et la citoyenneté** comprend la sensibilisation des enfants à la nature et au climat à travers des opérations comme les ramassages citoyens, lors de #Forêt Belle.

« Ce label est un formidable outil de valorisation et de soutien pour notre collectivité investie dans la protection de la biodiversité et la gestion durable de son territoire ; il confirme notre volonté d'amélioration continue » confirme le Président Pascal Gouhoury.

Contact presse : CAPF

Sandrine Nepveu de Villemarceau - 06 45 93 70 99 - sandrine.nepveu@pays-fontainebleau.fr